

Formation Continue

Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers

21/01/2026

Analyse de risques - études de cas pratiques (Recyclage conseiller en prévention) // #1801

 7 h

Public

Recyclage destiné aux conseillers en prévention.

Prérequis

Il est nécessaire de maîtriser les méthodes d'analyse de risques pour participer à cette formation qui sera axée sur des exercices pratiques uniquement.

Une journée de **formation "théorique"** (<https://www.formation-continue.be/product/3763>) est prévue le 12/11/2025.

La formation s'adresse principalement aux conseillers en prévention Niveaux II et I.

Objectifs

Le Code du Bien-Être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informés des modifications dans la réglementation et des progrès scientifiques dans le domaine.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 3061 : en voici le lien direct : **fiche agréée chèque-formation** (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/bbdb4d1d-10ac-4e83-bbd3-fceaabf97bf8>). Cette fiche se retrouve dans le **Catalogue wallon des formations** (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Suite à la parution de la directive européenne cadre en sécurité (Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989), l'évaluation des risques est obligatoire. La loi du 4 août 1996 sur le bien Être au Travail et les arrêtés d'application (27 mars 1998) traduisent cette directive en droit belge :

Art.9 « L'employeur doit disposer d'une évaluation des risques pour la santé et sécurité au travail, y compris ceux concernant les groupes de travailleurs particuliers ».

Cette formation examine des cas pratiques sous le regard de cet aspect du droit.

Une première journée de **formation "théorique"** (<https://www.formation-continue.be/product/3763>) est également prévue 12/11/25. Le suivi de la première journée est obligatoire si vous ne disposez pas du certificat de conseiller en prévention Niveau II.

Informations pratiques

› Droit d'inscription

 Cette formation est agréée "chèques formation".

› Certificat - Attestation

Attestation de recyclage

